

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)**

**DATE CONVOCATION**

2 novembre 2023

**DATE D’AFFICHAGE**

2 novembre 2023

**Nombres de conseillers**

en exercice : 15

présents : 12

votants : 13

L’AN DEUX MIL VINGT TROIS, MARDI 7 NOVEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s’est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

**Etaient présents** : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. COLIN, M. BELFORT, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, Mme EL KRIMI, Mme GUYON, M. JOUSSE, M. OLLIVIER

**Absents excusés** : M. BARRIER donne procuration à M. Fabien LECERF,  
M. FIMIEZ

Mme JODEAU BELOTTI

**Absent non excusé** : Néant

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie LE DRÉAU

### **10. Adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d’un contrat de maintenance et supervision d’infrastructures de recharge pour véhicules électriques**

**Délibération DE08-07112023**

Mme le Maire informe le Conseil municipal du projet du Département de mise en place d’un groupement de commandes pour la mise en place d’un contrat de maintenance et supervision d’infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Mme le Maire rappelle aux conseillers municipaux, l’organisation envisagée de la maîtrise d’ouvrage :

- La commune de VOIVRES LES LE MANS décide de participer à la démarche groupée proposée par le Département de la Sarthe.
- Le Conseil municipal décide de valider la convention constitutive de groupement de commandes jointe en annexe, conformément à l’article 28 de l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en vue de la maintenance et la supervision sur son territoire d’infrastructures de recharges pour véhicules électriques :

La commune accepte de désigner comme coordonnateur de ce groupement de commandes le Département de la Sarthe.

Les documents joints en annexe précisent les premiers éléments transmis au Service Réseaux du Département pour l’analyse de cette demande.

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal DECIDE :**

- **D'entrer dans le groupement de commandes créé en vue de confier la maintenance et la supervision des infrastructures de recharge de véhicules électriques,**
- **De valider la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe et d'autoriser Mme le Maire à la signer**
- **De désigner le Département de la Sarthe comme coordonnateur de ce groupement de commandes,**
- **De s'engager à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait à Voivres-lès-le-Mans  
Le 13 novembre 2023

Le Maire  
Martine COUET

La secrétaire de séance  
Sylvie LE DRÉAU

